



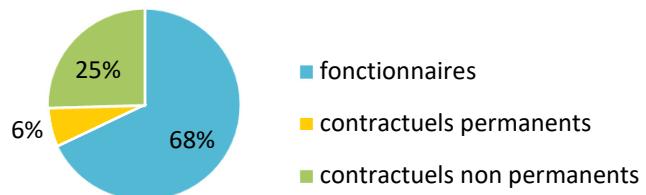
DEPARTEMENT DE LA SOMME

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Somme.

Effectifs

→ **2 875 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > **1 958 fonctionnaires**
- > **186 contractuels permanents**
- > **731 contractuels non permanents**



→ **13 % des contractuels permanents en CDI**

→ **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 3 contractuels**

→ **Précisions emplois non permanents**

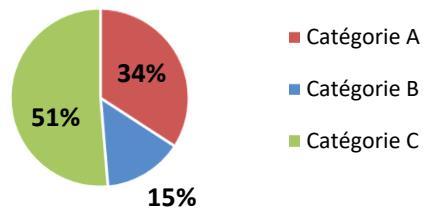
- ⇒ 7 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 13 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

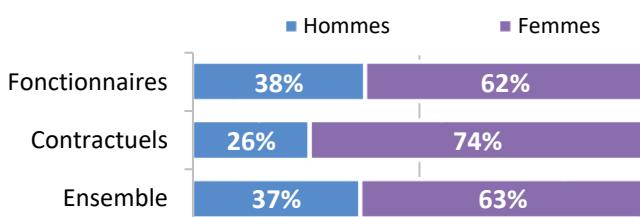
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	33%	29%
Technique	49%	28%	47%
Culturelle	1%	3%	1%
Sportive			
Médico-sociale	21%	36%	22%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

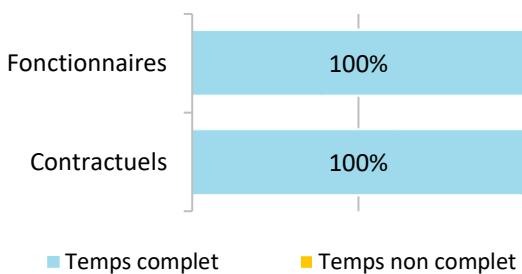


→ **Les principaux cadres d'emplois**

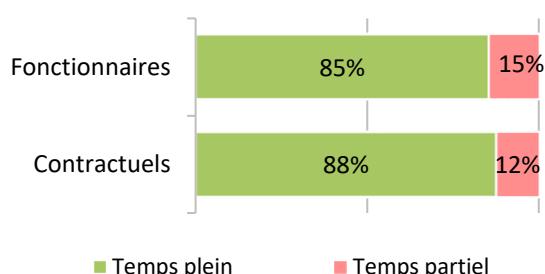
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	18%
Adjoints techniques	15%
Assistants socio-éducatifs	15%
Adjoints administratifs	11%
Rédacteurs	9%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

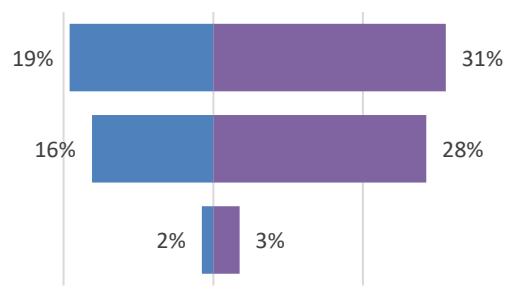
1% des hommes à temps partiel
22% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,18
Contractuels permanents	38,63
Ensemble des permanents	48,27
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	44,86

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré —

► 2 761,38 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 1 892,53 fonctionnaires
- > 198,68 contractuels permanents
- > 670,17 contractuels non permanents

5 025 712 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières —

- > 3 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 36 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en congés parental
- > 49 agents en disponibilité

- > 52 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 10 agents détachés au sein de la collectivité
- > 22 agents détachés dans une autre structure
- > 19 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2023, 108 arrivées d'agents permanents et 177 départs

21 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
2 213 agents	2 144 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-2,1%
Contractuels	↘	-12,7%
Ensemble	↘	-3,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	36%
Fin de contrats remplacants	28%
Mise en disponibilité	15%
Mutation	7%
Démission	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	26%
Recrutement direct	23%
Remplacements (contractuels)	23%
Voie de mutation	18%
Voie de détachement	7%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- 13 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 54% des nominations concernent des femmes

- 5 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 102 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 867 avancements d'échelon et 145 avancements de grade

dont 35,3 % femmes
dont 51,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 22,72 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	634 833 794 €	Charges de personnel*	144 205 917 €	Soit 22,72 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	78 185 369 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	15 726 605 €	
- dont IFSE :	14 344 849 €	
- et CIA :	1 381 756 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	570 539 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	641 545 €	
Supplément familial de traitement :	564 275 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	1 079 104 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 023 €	45 306 €	36 729 €	29 179 €	29 987 €	26 374 €
Technique	58 982 €	57 628 €	40 544 €	28 621 €	31 146 €	26 644 €
Culturelle	50 355 €	s	36 678 €	27 990 €	29 153 €	
Sportive						
Médico-sociale	46 803 €	34 605 €	38 279 €			
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	49 587 €	40 154 €	37 929 €	28 907 €	30 888 €	26 596 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,11 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	20,01%
Contractuels sur emplois permanents	21,18%
Ensemble	20,11%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 23506,13 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ Cette année, 202 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 064 €	718 €	7%	13 672 €	746 €	5%	7 916 €	513 €	6%	13 032 €	473 €	3%
Catégorie B	7 202 €	789 €	10%	8 194 €	829 €	9%	5 757 €	320 €	5%	6 601 €	602 €	8%
Catégorie C	4 846 €	630 €	12%	5 185 €	666 €	11%	3 385 €	7 €	0%	3 828 €		

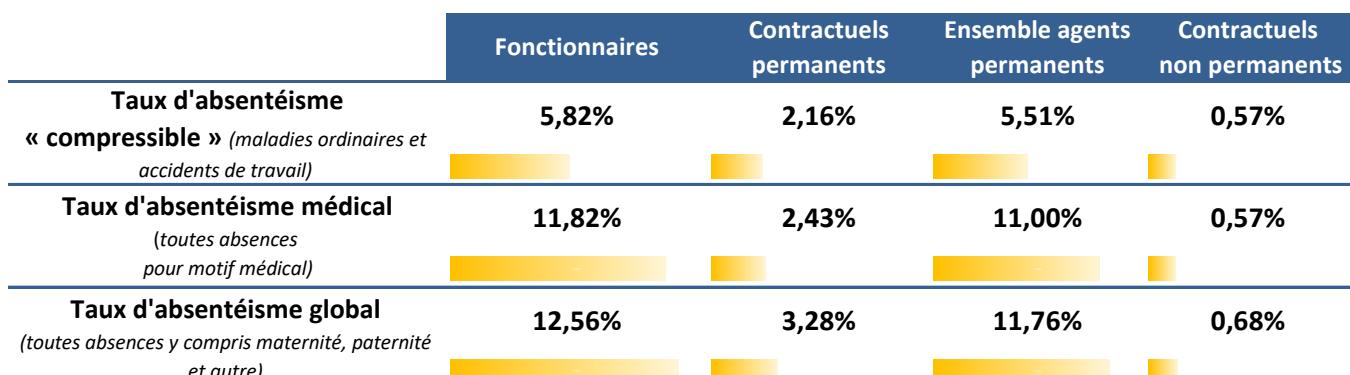
*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 5 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 43,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent



Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 36,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► 133 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 4,6 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 89 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

188 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 25 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 99 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 64 % sont en catégorie C*
- ⇒ 23 520 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

7 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

235 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 17 587 €

Coût par jour de formation : 75 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 5 910 548 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

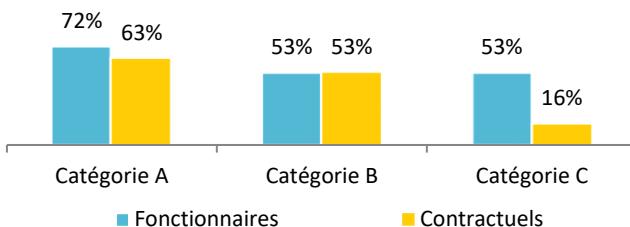
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

Formation

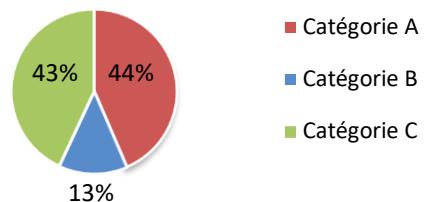
En 2023, 58,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



6 160 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,9 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	48 %
Coût de la formation des apprentis	25 %
Frais de déplacement	5 %
Autres organismes	22 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	59%
Autres organismes	27%
Interne à la collectivité	15%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	127 284 €	306 562 €
Montant moyen par bénéficiaire	166 €	240 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

952 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

8 réunions en 2023 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

Commissions Administratives Paritaires

3 réunions en 2023 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

2 réunions en 2023 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.